

Les échos de l'ADM

Janvier - Mars 2026

Agence de Développement Municipal



Mot de la rédaction

Chers lecteurs,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition des **Échos de l'ADM**. Les mois de janvier à mars 2026 ont été marqués par des réalisations majeures qui témoignent du dynamisme de notre Agence au service du développement territorial du Sénégal.

La 7^{ème} session du COPIL du PACASEN a confirmé l'impact remarquable du programme avec 1 393 projets réalisés et plus de 38 milliards de FCFA investis en cinq ans. Le **Deuxième COPIL du PROGEP 2** a quant à lui célébré des résultats probants, 46 000 mètres linéaires de canaux de drainage et 250 000 personnes protégées des inondations, salués par le Vice-Président de la Banque mondiale comme un modèle à promouvoir à l'échelle continentale.

... suite page 3



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES

www.adm.sn

Sommaire

Gouvernance locale :

L'ADM affiche les résultats probants du PACASEN 4

L'ADM forme les coachs sur le guide harmonisé d'élaboration des plans climats territoriaux 6

GFILOG :

L'ADM et la DGCPT outillent les collectivités pour une meilleure gestion des investissements 8

PACASEN : TROISIEME EDITION DE L'IMMERSION DES STAGIAIRES

Un satisfécit des stagiaires et des élus locaux 10

Keur Massar :

Le PROGEP II célèbre ses succès en présence du Vice-président de la Banque mondiale 12

Gandon se prépare à assurer la relève du projet SERRP :

Une formation cruciale pour la gestion durable du patrimoine 15

Deuxième comité de pilotage du PROGEP 2 :

L'ADM dévoile des résultats satisfaisants 18

Oumar Ba porté à la tête de CGLU Afrique :

Une victoire sénégalaise saluée à Dakar 20

Brèche de Saint-Louis :

L'ADM, l'ANAM, et la SOGENAV scellent un partenariat historique pour un projet intégré 21

Le PACASEN passé à la loupe par la Banque mondiale et l'AFD 24

... suite Mot de la rédaction

Cette période a également été celle de l'action climatique, avec l'atelier de Saly sur le guide harmonisé des Plans Climat Territoriaux, de la modernisation financière à travers l'introduction du budget-programme via GFILOG, et du renforcement humain avec la clôture de la 3ème édition de l'immersion des stagiaires du PACASEN.

Chaque initiative présentée dans ce bulletin s'inscrit dans la Vision Sénégal

2050 et contribue à bâtir des territoires plus résilients, inclusifs et performants. Nous espérons que cette lecture renforcera votre confiance en notre mission commune : faire de nos territoires des espaces de prospérité partagée, respectueux de l'environnement et adaptés aux défis de demain.

Excellente lecture !

La Rédaction

Gouvernance locale

L'ADM affiche les résultats probants du PACASEN

Le Comité de Pilotage Stratégique du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) a fait le bilan de cinq années de mise en œuvre marquées par des résultats remarquables. Avec 1393 projets réalisés, le programme s'affirme comme un levier majeur du développement territorial.

Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) s'est réuni ce lundi 12 janvier 2026 à Dakar, sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et aménagement des Territoires, Pape Alioune Diouf, en présence du Directeur général de l'Agence de Développement Municipal Dr Mamouth Diop et des représentants des structures parties prenantes du PACASEN.

Cette rencontre a permis d'examiner les résultats remarquables enregistrés depuis novembre 2018 et de valider les orientations stratégiques pour la poursuite du programme, soutenu par la Banque mondiale et l'AFD - Agence Française de Développement.

Cinq ans de résultats probants

Le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) poursuit sa dynamique de renforcement des collectivités territoriales. Cette 7ème session du comité de pilotage du PACASEN s'inscrit en droite ligne de cette tradition bien établie de revue annuelle dudit programme qui a fini de donner satisfaction aux collectivités territoriales parties prenantes et aux populations bénéficiaires des investissements réalisés.



Selon le Directeur général de l'ADM, le PACASEN, bénéficiant d'un financement additionnel de 101,7 millions d'euros approuvé en juin 2024, a permis des avancées majeures dans la gouvernance locale.

Transparence et prévisibilité renforcées

Il s'agit notamment de l'inscription systématique des dotations dans la Loi de Finances avec un versement garanti avant le 31 mars, garantissant ainsi une meilleure pla-

nification budgétaire pour les collectivités territoriales.

Une dotation basée sur la performance

La mise en place d'un mécanisme d'évaluation des performances des 124 collectivités pilotes a permis une progression continue année après année, encourageant ainsi l'excellence dans la gestion locale.

De même, l'opérationnalisation du système GFILOC dans 123



collectivités et la mise en place du E-Portail des collectivités territoriales marquent une avancée significative dans la modernisation de la gestion territoriale.

Des réformes financières structurantes

Sur le plan financier, **Dr Mamouth Diop** a souligné les avancées majeures du programme. La rénovation du Fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT) et la réforme de la Patente en CELVL et CELVA garantissent désormais un minimum de 14 millions FCFA à chacune des 601 collectivités territoriales.

L'installation de 124 Commissions de fiscalité locale (CFL) a contribué à l'augmentation significative des recettes propres des collectivités. Par ailleurs, la restructuration en cours du Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) devrait renforcer davantage les capacités d'intervention des territoires.

Plus de 38 milliards FCFA investis dans les territoires

Depuis son démarrage, le PACASEN a permis la réalisation de **1393 projets prioritaires** dans les secteurs stratégiques tels que

l'éducation, l'assainissement, la santé, le transport, le cadre de vie et le secteur marchand. Ces investissements représentent un montant total de plus de 38 milliards de FCFA, témoignant de l'ampleur de l'impact du programme sur le développement des territoires.

Des défis identifiés et une feuille de route claire

Au cours de la rencontre, le Comité de pilotage stratégique du PACASEN a également identifié les contraintes à lever pour optimiser l'exécution du programme. Parmi celles-ci figurent les lenteurs dans l'exécution des contrats avec certains partenaires techniques, le renforcement nécessaire des capacités techniques de certaines collectivités, et la ponctualité des transferts de ressources.

Une gouvernance structurée pour plus d'efficacité

La gouvernance du PACASEN, instituée par l'arrêté n° 013923 du 03 avril 2019, repose sur trois piliers principaux. Le Comité de pilotage stratégique (CPS), présidé par le ministre chargé des collectivités territoriales, se réunit au moins deux fois par an. Le Comité technique opéra-

tionnel (CTO), présidé par le directeur de cabinet du ministre, intervient selon les besoins.

Enfin, l'Agence de Développement municipal (ADM) assure la coordination globale du programme et le pilotage du volet Coaching territorial continu (CTC), en relation avec les Agences régionales de développement (ARD).

Les 124 collectivités territoriales pilotes et les structures partenaires (DCT, IAL, DSPL, BCT, DF/CNFPL, DCMP, ARCOP, DGAT, DIREC, Cour des comptes, etc.) sont liées par des protocoles et conventions de performance, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace et coordonnée du programme.

La décentralisation, un levier du développement territorial

Le PACASEN s'inscrit pleinement dans la vision du Gouvernement de faire de la décentralisation un levier majeur du développement territorial. Avec l'intégration désormais de la dimension du changement climatique dans ses interventions, le programme se positionne comme un outil stratégique pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mutation vers une gestion moderne, performante et durable.



L'ADM forme les coachs sur le guide harmonisé d'élaboration des plans climats territoriaux



L'Agence de Développement Municipal organise du 14 au 16 janvier 2026, à Saly, un atelier de renforcement des capacités des coachs sur le guide harmonisé d'élaboration des plans climat et de concertation sur les étapes d'obtention de la délibération.

Sous la présidence de Monsieur Papa Sambaré Ndiaye, secrétaire général de l'ADM, cet atelier réunit des représentants de l'Association des départements du Sénégal (ADS), de la Direction du changement climatique et de la transition écologique et des financements verts (DCCTEFV), des Agences régionales de développement (ARD), de la Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) et d'autres acteurs clés de la planification territoriale, de la lutte contre les changements climatiques et du développement local.

Une urgence climatique bien réelle

Les changements climatiques ne sont plus une hypothèse lointaine. Ils constituent une réalité tangible qui affecte déjà nos territoires à travers l'érosion côtière, les inondations ré-

currentes, le stress hydrique, la dégradation des écosystèmes et une vulnérabilité accrue des populations.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont en première ligne. Elles sont à la fois exposées aux impacts climatiques et porteuses de solutions, notamment à travers la



planification territoriale, la gestion des investissements publics et leur proximité avec les citoyens.

Les engagements du Sénégal en matière climatique

Fidèle à ses engagements internationaux, notamment ceux issus de l'Accord de Paris, le Sénégal a inscrit l'adaptation et la résilience climatique au cœur de ses politiques publiques.

Cette ambition est pleinement réaffirmée dans l'Agenda Sénégal 2050, qui fait de la transition écologique, de la durabilité des territoires et du capital humain des piliers fondamentaux du développement national.

Le rôle central de l'ADM dans la mise en œuvre

L'Agence de Développement municipal (ADM), structure de coordination du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), met en œuvre cette composante en partenariat avec la DCCTEFV.

Conformément à l'Indicateur lié au Décaissement (ILD) n°8, un Guide harmonisé pour l'élaboration des Plans Climat Territoriaux (PCT) a été élaboré et validé par arrêté interministériel du 30 juin 2025. Ce guide constitue désormais le référentiel méthodologique national pour accompagner les collectivités territoriales dans la formulation de leurs PCT.

Les Plans Climats Territoriaux : bien plus que des documents techniques

Selon le Secrétaire général de l'ADM, les Plans Climat Territoriaux ne sont pas de simples documents techniques. Ils constituent :



- Des outils de planification stratégique
- Des cadres de cohérence de l'action publique territoriale
- Des leviers opérationnels permettant aux collectivités territoriales d'anticiper les risques climatiques, de réduire leur vulnérabilité et d'intégrer durablement le climat et l'environnement dans leurs décisions.

Afin de garantir la bonne appropriation du guide et d'assurer un accompagnement efficace des collectivités, cette session de renforcement des capacités vise à améliorer la compréhension des coachs sur le contenu du guide et sa mise en œuvre.



En outre, il offre un espace de concertation sur le processus de délibération, étape essentielle pour l'engagement formel des collectivités territoriales dans l'élaboration des Plans Climat Territoriaux.

La délibération : un engagement politique fort

L'action climatique territoriale ne peut être durable sans engagement politique formel. Le processus de délibération n'est pas une simple formalité administrative. Il constitue un acte politique fort, une expression de volonté collective et un levier d'appropriation des Plans Climat Territoriaux par les élus et les populations.

GFILOG

L'ADM et la DGCPT outillent les collectivités pour une meilleure gestion des investissements



les investissements étaient programmés sur une seule année alors que leur exécution s'étalait sur plusieurs exercices, ce qui posait un réel problème de suivi et de performance'' a expliqué M. Badji.

Le GFILOG, un outil central de la réforme

Développé par la DGCPT avec l'appui du PACASEN, le logiciel de gestion des finances locales GFILOG constitue un levier essentiel pour accompagner cette transition. Après deux années d'exploitation, les autorités ont jugé nécessaire de renforcer les capacités des utilisateurs - personnels des collectivités territoriales, représentants de l'État et comptables du Trésor - à travers des sessions de formation ciblées.

L'atelier a permis de présenter les nouvelles fonctionnalités de GFILOG relatives à la gestion des investissements locaux : intégration des AP-CP, suivi de l'exécution budgétaire, reporting des dépenses, budgétisation des amortissements et articulation avec les financements

L'Agence de Développement municipal (ADM), en collaboration avec la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (Trésor Public Sénégal - DGCPT), a organisé à Saly un atelier stratégique consacré à l'introduction du budget-programme dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, via le logiciel GFILOG.

Présidé par le Directeur du secteur public local (DSPL), M. Amoro Ntaby BADJI, cet atelier s'inscrit dans la dynamique du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Mis en œuvre depuis 2019 avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD, ce programme a été récemment renforcé par un financement additionnel approuvé le 22 juin 2024.

Une innovation majeure pour les collectivités territoriales

Adopté par le décret n°2023-2161 du 6 novembre 2023, le

nouveau régime financier des collectivités territoriales introduit une innovation majeure : la budgétisation des investissements selon les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP). Cette réforme marque le passage d'un budget de moyens à un budget-programme, fondé sur la performance, la pluri annualité et les résultats.

''Nous réglons une vieille question liée à la programmation pluriannuelle des investissements des collectivités territoriales. Jusqu'ici,



tels que le Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT) et le PACASEN.

À travers cet atelier, l'ADM et la DGCPT entendent accompagner les collectivités territoriales dans l'appropriation effective du budget-programme et dans l'utilisation optimale de GFILOC, afin d'améliorer durablement la gestion des investissements publics locaux.

Le budget-programme au service de la transparence et de la redevabilité

« Le budget-programme permettra aux collectivités de rendre des comptes, non seulement aux partenaires techniques et financiers, mais surtout aux populations qui les ont élues. Il offre une meilleure traçabilité des investissements, plus de transparence et une vision claire des résultats attendus », a précisé M. Badji.

En effet, l'introduction du budget-programme implique l'affectation des crédits à des finalités d'intérêt général plutôt qu'à des services ou structures. Elle intègre également la prise en compte de la pluri-annualité, c'est-à-dire la projection de l'action publique sur un horizon dépassant une seule année budgétaire.

En pratique, ces projections se



concrétisent par des programmes de développement déclinés en Programme Triennal d'Investissement (PTI) et en Plan Annuel d'Investissement (PAI). Une cohérence stricte doit être maintenue entre les PTI-PAI et la section d'investissement du Budget Primitif (BP).

Le rôle de l'ADM dans la mise en œuvre

Dans la mise en œuvre du budget-programme avec les notions d'Autorisations d'Engagement (AE) et de Crédits de Paiement (CP), l'ADM doit s'assurer du respect de la Condition Minimale Obligatoire n°1 (CMO 1) modifiée. Elle accompagne les collectivités territoriales (CT) pour mettre en pratique et en cohérence les différents documents

de planification et de reporting dans l'exécution de leur budget en programmes. Pour ce faire, l'ADM veille à la prise des délibérations validant les PTI, PAI et le budget primitif. Elle s'assure également de la cohérence entre les PTI-PAI et la section d'investissement du BP ainsi que du Compte Administratif (CA).

En matière de recettes, les PTI et PAI précisent les ressources affectées au financement de chaque sous-projet, à titre prévisionnel et pour chacune des trois années concernées. Les plans de financement distinguent quatre types de ressources : l'autofinancement, le FECT global, le FECT performance et les autres ressources (subventions diverses, appuis extérieurs, ressources propres d'investissement).

Un financement additionnel aligné sur la Vision Sénégal 2050

Aligné sur la Vision Sénégal 2050, le financement additionnel du PACASEN, d'un montant de 101,7 millions d'euros, intègre désormais la dimension du changement climatique. Il renforce également les indicateurs de performance, notamment la Condition Minimale Obligatoire n°1 (CMO 1), qui sera désormais évaluée sur la cohérence effective entre PTI, PAI et budget.



PACASEN : TROISIEME EDITION DE L'IMMERSION DES STAGIAIRES Un satisfécit des stagiaires et des élus locaux



L'Agence de Développement municipal (ADM) a organisé le mercredi 04 Février 2026 à Dakar un atelier de capitalisation marquant la clôture de la troisième édition de l'immersion des stagiaires du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Cet atelier, présidé par le Dr Mamouth Diop, Directeur général de l'ADM, a réuni des élus, des partenaires techniques et institutionnels, ainsi que les 35 stagiaires ayant participé à cette expérience enrichissante.

Un dispositif stratégique au cœur du renforcement des capacités

Dans son allocution, le Dr Mamouth Diop a souligné l'importance capitale du renforcement des capacités comme axe stratégique majeur du PACASEN. « Le dispositif de stages constitue un véritable pont entre le monde académique et le terrain », a-t-il déclaré, rappelant que cette initiative s'inscrit dans une approche globale comprenant l'élaboration de manuels, la mise en œuvre de formations ciblées et le Coaching Territorial Continu (CTC).

Cette troisième édition a permis la mobilisation de 35 stagiaires, répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire national. Cette distribution stratégique a favorisé une immersion directe dans la réalité quotidienne de la gouvernance territoriale, offrant aux

étudiants spécialisés dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale une opportunité unique d'acquérir une expérience concrète.

Des objectifs multiples pour un impact durable

Le Directeur général a mis en exergue la double finalité du programme. D'une part, il vise à renforcer les capacités humaines, techniques et organisationnelles des collectivités territoriales pilotes afin d'améliorer l'exercice de leurs missions. D'autre part, il ambitionne de soutenir le parcours académique et professionnel des étudiants en leur offrant un cadre pratique propice à l'acquisition de compétences essentielles.

Selon le Dr Diop, les stagiaires ont saisi cette opportunité pour mieux appréhender le fonctionnement interne et externe des collectivités territoriales, comprendre les défis institutionnels, techniques et organisationnels auxquels elles sont confrontées, et contribuer, à travers des travaux et analyses expérientielles, à l'amélioration de l'action publique locale et de la qualité des services rendus aux populations.

La voix des stagiaires : reconnaissance et engagement

Coumba Dieng, représentante des stagiaires et responsable du programme PACASEN 2025, a exprimé



au nom de ses pairs leur profonde gratitude envers l'ADM. « Nous, stagiaires du PACASEN de l'édition 2025, exprimons nos vifs remerciements à l'Agence de Développement municipal qui n'a ménagé aucun effort pour nous encadrer avec méthode et habileté », a-t-elle déclaré avec émotion.

Dans son allocution, Mme Dieng a souligné que le stage a permis aux participants de « mettre en pratique leurs connaissances théoriques, de développer des compétences professionnelles réelles, de renforcer leur sens du leadership et de comprendre en profondeur les enjeux de la décentralisation avec comme socle la gouvernance territoriale ».

Forte de son expérience au sein du Comité Local d'Initiative pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet de Gestion des Eaux pluviales (PROGEP II) à la Commune de Keur Massar Nord depuis 2022, elle a réaffirmé l'engagement collectif des stagiaires à « œuvrer sans relâche pour l'approfondissement et la consolidation des activités de l'ADM ».



Un plaidoyer pour l'avenir

La représentante des stagiaires a conclu son intervention par un vibrant plaidoyer, sollicitant du Directeur général « une prise en charge de quelques stagiaires », suggérant même le recrutement de certains d'entre eux. Cette demande illustre l'impact profond du programme et le souhait des jeunes talents de poursuivre leur contribution au développement des collectivités territoriales.

Capitalisation et perspectives d'avenir

Le Dr Mamouth Diop a précisé que l'atelier de capitalisation constitue « une étape décisive dans la maturation de ce dispositif ». Il permettra d'apprécier les résultats obtenus, d'identifier les acquis et les limites, et de tirer des leçons utiles pour les collectivités territoriales bénéficiaires, les stagiaires et l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PACASEN. « Les conclusions issues du présent atelier apporteront une contribution précieuse à la consolidation du programme et à l'orientation des prochaines éditions, dans une perspective d'efficacité accrue, de durabilité et d'amélioration continue », a-t-il souligné.

Un succès partagé

Dans ses remerciements, le Directeur général a salué l'engagement de tous les acteurs : les partenaires techniques et institutionnels pour leur accompagnement constant, les collectivités territoriales d'accueil pour leur disponibilité, et les stagiaires pour leur sérieux et la qualité du travail accompli.

« Dans cette entreprise, il n'y a pas de perdants. Soit vous gagnez en connaissances, soit vous gagnez en capital expériences », a-t-il conclu, invitant les jeunes stagiaires à une « riche expérimentation de leurs acquis dans leurs futures vies professionnelles ».

Le PACASEN, piloté par l'Agence de Développement municipal (ADM) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et d'Aménagement des Territoires (MUCTAT), est principalement financé par l'instrument PforR (Programme pour les Résultats). Ce mécanisme innovant, déployé pour la première fois au Sénégal, consiste à conditionner les subventions aux collectivités locales à l'atteinte de résultats concrets, tout en soutenant des réformes structurelles pour renforcer leur capacité à fournir infrastructures et services sociaux de base.

Ce dispositif s'inscrit dans la vision stratégique Sénégal 2050, notamment son axe 3 visant à renforcer le capital humain et promouvoir l'équité sociale.

Keur Massar

Le PROGEP II célèbre ses succès en présence du Vice-président de la Banque mondiale



La visite officielle du Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Ousmane Diagana, aux infrastructures du PROGEP II à Keur Massar a été l'occasion de célébrer les réalisations majeures de ce projet qui transforme durablement le paysage urbain de la banlieue dakaroise. En présence du Directeur général de l'Agence de Développement municipal, Dr Mamouth Diop, et des autorités locales, cette cérémonie a mis en lumière un partenariat exemplaire au service des populations.

« L'eau qui arrive trouve toujours son chemin », a rappelé Ousmane Diagana en citant un proverbe

local. Pendant des années à Keur Massar, cette eau s'est frayé un chemin dans les maisons et sur les routes, menaçant les moyens de subsistance des populations. Le PROGEP II (Projet de gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique Phase II) a changé la donne.

Selon le Dr Mamouth Diop, le PROGEP II « occupe une place stratégique majeure dans la politique nationale de lutte contre les inondations et de renforcement de la résilience urbaine, notamment dans la zone périurbaine de Dakar, particulièrement exposée aux effets du changement climatique et à la pression démographique. »

Des investissements massifs, des résultats tangibles

Le projet, financé à hauteur de 318 millions de dollars (environ 175 milliards de francs CFA) par l'Association Internationale de Développement (IDA), Le Fonds nordique de développement et le Gouvernement du Sénégal, affiche des résultats impressionnants.

Les chiffres clés :

- Plus de 50 kilomètres de réseaux de drainage primaire et secondaire dans les communes de Keur Massar Nord, Keur Massar Sud et Jaxaay-Parcelles;

- Plus de 30 kilomètres de routes pavées
- Près de 1 600 hectares protégés contre les inondations récurrentes (selon l'ADM);
- Plus de 250 000 personnes mises à l'abri des inondations;

« Des familles témoignent qu'elles ne craignent plus que leurs maisons soient inondées », a souligné Ousmane Diagana. « Des commerçants peuvent accéder à leurs boutiques toute l'année et les travailleurs peuvent se rendre sur leur lieu de travail sans aucun retard. »

Le rôle central des femmes et des communautés

L'originalité du PROGEPII réside dans son approche participative. Les Comités Locaux de Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEPs) sont en train de se formaliser en coopératives de services municipaux, créant ainsi des opportunités d'emploi pour les jeunes de Keur Massar.

Le Dr Diop a particulièrement salué « l'engagement remarquable des femmes, dont la contribution quotidienne à la préservation, à l'entretien et à la gestion durable



des bassins constitue un pilier essentiel de la pérennité des ouvrages. »

« Quand nous parlons d'emploi des jeunes, nous ne parlons pas de promesses abstraites », a renchéri le Vice-président de la Banque mondiale. « Nous parlons des jeunes d'ici qui, demain, seront les gardiens de ce système hydraulique. Nous parlons de compétences, de revenus, de dignité. »

Plus qu'un projet technique : une vision de développement

L'inauguration d'un terrain de football synthétique et d'espaces

dédiés aux enfants illustre la dimension sociale du projet. « Une communauté résiliente n'est pas seulement une communauté protégée des inondations », a expliqué Ousmane Diagana. « C'est une communauté qui a des espaces pour se rassembler, pour jouer, pour rêver. »

Le projet a également contribué « à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de la gouvernance communautaire des ouvrages et à la promotion d'une gestion plus inclusive et durable des infrastructures », selon le Directeur général de l'ADM.



Un partenariat de 27 ans entre la Banque mondiale et l'ADM

Dr Mamouth Diop a tenu à souligner la solidité du partenariat entre l'Agence de Développement municipal et la Banque mondiale. « Depuis sa création en 1997, l'ADM entretient avec la Banque mondiale un partenariat stratégique fondé sur la confiance, le professionnalisme et la recherche constante de résultats durables », a-t-il déclaré.

Il a remercié « la Banque mondiale pour la confiance renouvelée qu'elle nous accorde dans la gestion de projets et programmes stratégiques de son portefeuille au Sénégal. Cette confiance nous honore et nous engage à poursuivre nos efforts en matière de rigueur, de transparence et d'efficacité. »

Ces performances sont « le fruit d'un partenariat solide et d'une mobilisation exemplaire des acteurs locaux », a souligné le DG de l'ADM, saluant le rôle des autorités administratives et territoriales, des élus locaux, des comités de gestion, des leaders communautaires, des entreprises et des équipes techniques.

Les priorités pour l'avenir

Le PROGEP II prévoit de poursuivre ses efforts autour de cinq axes prioritaires :

1. **Extension de la couverture** des infrastructures de drainage;
2. **Renforcement des capacités institutionnelles** en appuyant les municipalités et l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS);

3. **Consolidation de l'appropriation communautaire** par le renforcement des COLIGEPs et leur transformation en coopératives formelles;
4. **Intégration de la planification urbaine** et de la résilience aux chocs environnementaux;
5. **Amélioration des conditions de vie** dans les quartiers vulnérables par l'aménagement d'espaces publics et la réhabilitation de voiries.

Un engagement pour les villes durables

« La Banque mondiale est fière de marcher à vos côtés en tant que partenaire solide, aux côtés du Gouvernement du Sénégal, aux côtés des autorités municipales, et surtout, aux côtés des habitants de Keur Massar qui, chaque jour, transforment ces investissements en un avenir plus prospère », a conclu Ousmane Diagana.

Le Dr Mamouth Diop a quant à lui assuré « l'entière disponibilité de l'ADM à consolider ce partenariat exemplaire et à œuvrer, ensemble, pour des villes plus résilientes, plus inclusives et plus durables au bénéfice des générations présentes et futures. »

Le PROGEP II démontre qu'au-delà des infrastructures, c'est une vision partagée du développement qui se matérialise à Keur Massar : un développement qui protège, qui construit et qui unit.



Gandon se prépare à assurer la relève du projet SERRP

Une formation cruciale pour la gestion durable du patrimoine



La Commune de Gandon, située dans la région de Saint-Louis au Sénégal, a accueilli, Du 10 au 13 février 2026, une cinquième session de formation spécifique pour mieux préparer la relève qui devra être assurée par ladite Commune à la fin du Projet. L'objectif de la session était de renforcer les capacités de la Commune pour lui permettre de prendre efficacement en main et de manière autonome et durable la gestion des infrastructures héritées du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP).

Un projet ambitieux face aux défis climatiques

Mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque mondiale et exécuté par l'Agence de Développe-

ment Municipal, le SERRP répond aux conséquences dramatiques des aléas climatiques de 2017 et 2018 qui ont frappé la région de Saint-Louis. Le projet vise à reloger environ 15 000 personnes sinistrées de la Langue de Barbarie sur le site de Diougop, dans la Commune de Gandon. Pour ce faire, 436 logements modernes ont été construits, accompagnés d'infrastructures sociales et économiques essentielles, notamment un poste de santé, un marché, une zone d'activités économiques et de développement (ZAED) à Ndiawdoune, ainsi que des réseaux de voirie et de drainage. De plus, des projets socio-économiques participatifs sont également développés en rapport et au bénéfice des populations déplacées afin de renforcer leur résilience économique et restaurer leurs moyens de subsistance. Au-delà du

déplacement et du relogement des populations de la Langue de Barbarie et dans le cadre du renforcement de la résilience territoriale, le projet procédera à la requalification de la bande de recul stratégique de 20m libérée afin de sécuriser durablement le littoral face à l'érosion côtière.

De bénéficiaire à gestionnaire : un changement de statut crucial

La session de formation qui s'ouvre représente un moment charnière pour la Commune de Gandon. Il ne s'agit plus simplement d'être bénéficiaire des infrastructures construites, mais de devenir pleinement responsable de leur gestion quotidienne et de leur pérennité avec une forte dimension communautaire.

Si la quatrième session de formation, tenue en septembre 2025, avait permis de dresser l'inventaire complet des infrastructures et équipements collectifs et d'évaluer l'état du navire, la présente session consiste à transmettre officiellement les commandes, en s'assurant que l'équipage possède tous les outils nécessaires pour naviguer de manière autonome vers la destination.

Les acquis de la session précédente

La quatrième session de formation portant sur la stratégie de gouvernance et de gestion des infrastructures et équipements municipaux réalisés par le projet SERRP avait marqué une étape cruciale en permettant l'inventaire et la catégorisation complète des actifs intégrés au patrimoine communal.

Elle avait également permis de faire un diagnostic sans concession des Services Techniques Municipaux (STM), constatant un fonctionnement minimal dû à un sous-effectif et à un manque de ressources

logistiques. Les participants avaient également amorcé l'élaboration d'une «boîte à outils» de gestion, entretien et maintenance (GEM), incluant les premières fiches de recensement et d'évaluation des besoins techniques.

Cependant, toutes les thématiques nécessaires au transfert définitif n'avaient pu être épuisées. La présente session a donc permis de finaliser ce processus de manière opérationnelle, en transformant les acquis théoriques en outils de gestion concrets.

Trois modules pour une appropriation complète

La formation s'est articulée autour de trois modules complémentaires, chacun répondant à un enjeu spécifique.

- la consolidation technique et l'élaboration d'un Schéma de Gestion Patrimoniale Consolidé (SGPC) ;
- le cadre juridique et contractuel du transfert tels que le proto-

cole de transfert entre l'Agence de Développement Municipal (ADM) et la Commune de Gandon ou encore des contrats ou convention pour la gestion de la ZAED des marchés et autres équipements collectifs ;

- la stratégie de gouvernance post-projet, les interactions entre les différentes instances de suivi et l'élaboration d'une feuille de route globale.

Des enjeux multiples pour la commune

M. Pierre Coly Directeur du renforcement des capacités à l'ADM a rappelé dans son mot de bienvenu, que les défis auxquels doivent faire face la Commune de Gandon sont de nature diverse et appellent à un changement radical de paradigme de la part de la Commune qui devra désormais se doter de toutes les capacités humaines et matérielles pour la gestion du leg du SERRP. Sur le plan de la gouvernance locale, les élus communaux doivent ainsi désormais assumer un rôle central



dans la reconnaissance formelle des ouvrages comme éléments du patrimoine communal, définir des modalités de gestion et d'exploitation, mettre en place les instances de gouvernance et de participation communautaire.

L'enjeu juridique et financier n'est pas moins important. Le nouveau régime financier des collectivités territoriales impose une inscription rigoureuse des réalisations dans l'inventaire et la comptabilité patrimoniale, une clarification des responsabilités entre l'ordonnateur, le comptable et les services techniques, ainsi qu'une anticipation des charges récurrentes.

Enfin, sur le plan technique et opérationnel, l'absence de services techniques communaux fonctionnels et outillés, bien qu'il y ait un début de structuration encourageant, représente un risque majeur de dégradation rapide des infrastructures, pouvant compromettre l'efficacité des investissements réalisés et la résilience territoriale recherchée par le projet.

Face à tous ces défis de transformation, l'ADM s'est engagée à accompagner la Commune de Gandon à travers ces sessions de renforcement des capacités, un appui conseil et la mise en place d'une assistance technique par la mise à disposition d'un consultant chargé d'assurer un coaching rapproché.

Une responsabilité élargie pour la commune

Au-delà de l'entretien technique des infrastructures, la Commune de Gandon se voit confier des responsabilités accrues en matière d'animation économique et sociale. Elle doit garantir la police des sites pour prévenir tout comportement susceptible d'accélérer la dégradation des équipements et du cadre de vie à Diougop. Cette dimension de sur-



veillance et d'animation s'avère essentielle pour assurer la viabilité à long terme du projet.

La commune doit également mobiliser des ressources durables à travers les redevances des équipements marchands réalisés par le Projet (marché, mini-marché, boutiques, restaurants, pharmacie, etc.), la contribution économique locale (CEL) provenant des PIC et PROSE et diverses taxes pour couvrir les charges récurrentes liées à la GEM. L'objectif stratégique est clair : atteindre une autonomie financière permettant d'assurer la maintenance préventive et corrective des investissements du SERRP à Diougop via un modèle économique viable et stable, sans dépendre systématiquement de financements extérieurs.

Vers une autonomisation réussie

Avec la clôture prévue du projet SERRP en juin 2026, la fenêtre d'opportunité pour accompagner cette transition est limitée. La session de formation a donc revêtu un caractère d'urgence opérationnelle. Il s'agit de doter la commune de tous les instruments nécessaires avant le retrait de l'ADM, afin d'éviter tout

vide institutionnel ou dégradation rapide des infrastructures.

Les résultats attendus sont ambitieux mais essentiels. À l'issue de la formation, la Commune de Gandon devait (i) disposer d'un schéma de gestion patrimoniale consolidé, (ii) prendre connaissance des instruments contractuels spécifiques, (iii) avoir validé le cadre juridique du transfert et (iv) être en mesure de mettre en œuvre une stratégie de gouvernance horizontale et territoriale efficace.

Cette session a réuni l'autorité administrative, les élus et agents de la Commune de Gandon, des représentants de la Commune de Saint-Louis, ainsi que les équipes de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et de l'ADM. Ensemble, ils travaillent à faire de Gandon un modèle de gestion communale responsable et durable, capable de transformer un héritage de projet en service public territorial de qualité pour les 15 000 personnes relogées et l'ensemble de la population communale.

Deuxième comité de pilotage du PROGEP 2 L'ADM dévoile des résultats satisfaisants



Réunis à Dakar le 10 mars 2026 sous la présidence du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Dr Cheikh Tidiane Dièye, la deuxième session du Comité de pilotage du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au changement climatique (PROGEP2) a dressé un bilan encourageant et tracé d'heureuses perspectives d'un programme stratégique.

Un projet au cœur des priorités nationales

Dans son discours d'ouverture, le Ministre Dièye a rappelé la vocation première du projet : au-delà de la promotion de l'équité territoriale, réduire les risques d'inondation dans les zones fortement exposées

que sont l'agglomération dakaraise — Pikine, Keur Massar, Tivaouane Peul, Sangalkam, Bambilor — ainsi que des villes secondaires comme Mbour et Diourbel. « Le PROGEP 2

est en cohérence avec les priorités nationales en matière d'assainissement et représente une contribution significative pour l'atteinte de l'objectif d'accès sécurisé, inclusif et



« durable à des services d'assainissement de qualité », a-t-il souligné.

Des réalisations concrètes sur le terrain

Les travaux engagés à ce jour témoignent d'une dynamique opérationnelle soutenue. Parmi les réalisations phares présentées lors de cette session :

- ▶ 46 000 mètres linéaires de canaux de drainage réalisés dans les départements de Pikine, Keur Massar et Guédiawaye ;
- ▶ 30 kilomètres de voiries en autobloquant pour améliorer la mobilité et le drainage urbain ;
- ▶ Un système d'alerte précoce en cours de mise en place pour anticiper et gérer les événements climatiques extrêmes.

Il y a seulement deux semaines, ces avancées ont été saluées lors de la visite du Vice-Président de la Banque mondiale pour la Région Afrique de l'Ouest et du Centre, qui a identifié le PROGEP 2 parmi les projets innovants à promouvoir à l'échelle du continent. Une reconnaissance qui récompense l'ensemble des parties prenantes.

L'ADM, maître d'œuvre d'une approche territoriale intégrée

Entité d'exécution du projet, l'Agence de Développement Municipal opère à la croisée de trois enjeux majeurs identifiés par son Directeur général, Dr Mamouth Diop, dans son rapport de COPIL. Premièrement, l'internalisation de la territorialisation des politiques publiques urbaines, en phase avec l'Agenda national de Transformation. Deuxièmement, un ancrage solide dans les principes de la décentralisation, favorisant une approche transversale englobant l'ensemble des défis du développement urbain territorial. Troisièmement, une gestion rigoureusement axée sur les résultats, appuyée par des schémas de stratégie de moyen terme et de prospective territoriale.

Cette posture institutionnelle s'articule autour d'une conviction forte : la gouvernance des territoires est indissociable d'une gestion efficace des risques et catastrophes naturelles dans un cadre d'urbanisation maîtrisée. La réforme des Pôles-territoires et l'Acte 4 de la Décentralisation constituent ainsi des leviers essentiels pour ancrer durablement le PROGEP2 dans les

dynamiques locales, soutient le Dg de l'ADM.

Des engagements forts pour la pérennité des acquis

Au nom du Président de la République et du Premier ministre, le Ministre Dièye a réaffirmé la pleine mobilisation du Gouvernement.

Au-delà des infrastructures réalisées, l'État s'est engagé à les pérenniser, à densifier le réseau en cas de besoin de passage à l'échelle, et à mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement s'est également engagé « pleinement aux côtés de l'ADM pour l'atteinte des objectifs du PROGEP 2 ».

Cette session du COPIL a permis de dresser l'état d'avancement des travaux, d'examiner le niveau de mise en œuvre des recommandations de la précédente réunion, d'identifier les contraintes existantes et de convenir collectivement des mesures pour les lever. Le pragmatisme de l'urgence, conjugué à la profondeur d'une intervention durable, reste le fil conducteur d'un projet devenu modèle en matière de gestion des eaux pluviales et de résilience urbaine face aux changements climatiques. La régularité du dialogue technique à travers un comité technique de suivi reste une des clefs de voûte pour une bonne synergie et mutualisation des actions dans le domaine sensible de l'assainissement.

En guise de rappel, financé par la Banque mondiale, le Fonds nordique de Développement, la Banque africaine de Développement et l'État du Sénégal, le PROGEP 2 s'inscrit pleinement dans l'axe 2 du référentiel national relatif à l'aménagement durable des territoires et à l'urbanisation organisée.



Oumar BA porté à la tête de CGLU Afrique **Une victoire sénégalaise saluée à Dakar**



Le président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) remporte une élection disputée en Mauritanie et accède à la présidence de la plus grande organisation de collectivités locales du continent.

C'est au terme d'une compétition âpre, tenue en Mauritanie, qu'Oumar Ba, président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS), par ailleurs Président de l'Assemblée générale de l'Agence de Développement municipal (ADM), a été désigné **président de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique)**.

L'élection, qui a vu s'affronter les représentants des cinq grandes régions du continent, a consacré la candidature sénégalaise face à une concurrence africaine de haut niveau.

Le scrutin, qui impliquait les délégués des cinq régions africaines, témoigne de la confiance placée par les pairs d'Oumar Ba dans son leadership et dans la vision qu'il incarne pour les collectivités locales africaines. CGLU Afrique est l'organisation faitière qui représente les villes et gouvernements locaux à l'échelle du continent auprès des instances internationales.

« Une victoire sénégalaise »,

C'est en ces termes que le Directeur général de l'Agence de Développement municipal (ADM), Dr Mamouth Diop, a réagi à la nouvelle. Il a salué le résultat comme un motif de fierté nationale et une reconnaissance du rôle joué par le Sénégal dans la promotion de la gouvernance locale en Afrique.

Brèche de Saint-Louis

L'ADM, l'ANAM, et la SOGENAV scellent un partenariat historique pour un projet intégré



En marge de l'atelier national réuni à Saint-Louis autour de la problématique de la Brèche, trois institutions clés ont signé le mercredi 25 mars 2026, un protocole de partenariat engageant la dynamique d'une solution intégrée et durable à l'une des crises environnementales et humanitaires les plus préoccupantes du Sénégal.

C'est sous les regards attentifs de l'adjoint au Gouverneur de la région de Saint-Louis, du Maire de Saint-Louis et de nombreux représentants institutionnels nationaux et régionaux, qu'un acte décisif a été posé en ce mercredi 25 mars 2026. En effet, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM), l'Agence de Développement municipal (ADM) et la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation (SOGENAV) ont officiellement ap-

posé leur signature sur un protocole de partenariat destiné à coordonner leurs actions autour de la Brèche de Saint-Louis et à porter ensemble un ambitieux projet intégré.

Un fléau ouvert depuis 2003

Ouverte en octobre 2003 à travers la Langue de Barbarie pour préserver la ville de Saint-Louis d'une inondation imminente, la brèche s'est progressivement muée en une plaie béante de plusieurs kilomètres de large. Depuis lors, l'érosion côtière a ravagé des villages entiers comme Doun Baba Dièye et Pilote-Barre, l'intrusion saline a dévasté des terres agricoles, et la navigation à l'embouchure est devenue un véritable cauchemar. L'ANAM recense plus de cinq cents accidents et plus de quatre cents décès parmi les pêcheurs entre 2003

et 2024. Une tragédie humaine qui se répète, saison après saison. Les experts néerlandais missionnés dès 2014 et 2015 avaient tiré la sonnette d'alarme sur la dégradation accélérée du site. Deux décennies plus tard, les constats de l'ANAM confirment l'aggravation de la situation : ruptures multiples menaçant la Langue de Barbarie, instabilité chronique du chenal, submersion progressive de zones habitées. Les travaux d'urgence de dragage et de balisage, bien que salutaires, demeurent insuffisants face à l'ampleur du phénomène.

La signature : un tournant institutionnel majeur

C'est précisément dans ce contexte d'urgence que la signature du protocole de ce mercredi prend toute sa portée. En réunissant sous



un même accord l'ANAM, l'ADM et la SOGENAV, l'État du Sénégal franchit un cap décisif : celui de la coordination institutionnelle, longtemps identifiée comme le maillon manquant de la réponse à la crise.

Dans son allocution, Dr Mamouth Diop, Directeur général de l'ADM, a souligné l'importance de cette démarche intégratrice : « Je ne doute point que ce protocole de partenariat va durablement participer à mettre en cohérence les initiatives et projets autour de la brèche et l'érosion côtière de Saint-Louis. » Fort de son expérience en tant que maître d'ouvrage de programmes structurants tels que le PROGEP et le SERRP, et de son expertise en matière d'urbanisme résilient, l'ADM s'engage à mobiliser tous les leviers à sa disposition pour l'opérationnalisation rapide du projet.

Le Directeur général de l'ANAM, Monsieur Bécaye Diop, a quant à lui rappelé l'urgence d'une gouvernance forte et centralisée, seule à même d'apporter une réponse à la hauteur des défis multidimensionnels sécurité maritime, stabilisation côtière, développement socioéco-

nomique et résilience climatique que pose la Brèche.

Un projet intégré aux ambitions multiples

Le protocole signé vient concrétiser un projet intégré articulé autour de trois piliers complémentaires. En premier lieu, le dragage et l'aménagement durable du chenal reliant la Brèche au port polonais, pour sécuriser la navigation et mettre fin aux hécatombes. En deuxième lieu, la construction d'un port de pêche moderne doublé d'une base logis-

tique offshore, destiné à transformer Saint-Louis en véritable hub de l'économie bleue. Enfin, la création d'un centre de formation aux métiers de la mer, pour préparer la jeunesse sénégalaise aux emplois de demain.

Ce projet bénéficie du soutien actif du Royaume des Pays-Bas, dont la Commission nationale d'évaluation environnementale (CNEE) a dépêché une équipe d'experts pour partager les leçons tirées d'expériences similaires et accompagner la structuration de solutions fondées



sur la nature. L'Ambassadeur des Pays-Bas au Sénégal, présente à la cérémonie, a réaffirmé l'engagement de son pays à accompagner le Sénégal dans cette bataille pour la résilience côtière.

Cap sur la mise en œuvre

L'atelier a regroupé l'ensemble des parties prenantes institutions nationales, autorités régionales, collectivités locales, organisations de pêcheurs, université Gaston Berger, partenaires techniques et financiers autour d'une feuille de route parta-

gée. Les échanges, facilités par des experts sénégalais et néerlandais, ont permis d'affiner les orientations en matière de gouvernance et de consolider l'adhésion communautaire.

La signature apposée le 25 mars à Saint-Louis ne constitue pas une fin en soi, mais bien le point de départ d'une dynamique nouvelle. Pour les milliers de pêcheurs, de riverains et de communautés vulnérables de la Langue de Barbarie, elle représente peut-être l'espoir le plus tangible qu'une réponse à la hauteur de la catastrophe est enfin en marche.

L'on rappelle que l'ADM met en œuvre à Saint-Louis le **Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SER- RP)** qui constitue une réponse aux conséquences dramatiques des aléas climatiques de 2017 et 2018 qui ont frappé la région de Saint-Louis. Le projet vise à reloger environ **15 000 personnes sinistrées** de la Langue de Barbarie sur le site de Diougop, dans la Commune de Gandon.



Le PACASEN passé à la loupe par la Banque mondiale et l'AFD

Une mission conjointe de la Banque mondiale (BM) et de l'Agence Française de Développement (AFD) s'est tenue du 23 au 27 mars 2026 à Dakar, dans le cadre d'une mission de supervision du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), avec la mobilisation active des parties prenantes.

Une équipe pluridisciplinaire mobilisée

La mission a été conduite par Jonas Ingemann Parby, Spécialiste principal en développement urbain et Chargé de projet à la Banque mondiale, Fatou Fall Samba, Spécialiste principale en gestion financière et co-Chargée de projet (BM), ainsi que Lucille Lauvernier, Responsable d'équipe projet à l'AFD siège.

Ils ont été appuyés par une équipe d'experts aux profils variés, couvrant la passation des marchés, la gestion financière, les finances locales, les sauvegardes environnementales et sociales, le changement climatique ainsi que les infrastructures. La composition pluridisciplinaire de la délégation témoigne de la complexité et l'envergure du programme.

Sous la présidence du Directeur adjoint de la Direction de

l'Ordonnancement des Dépenses publiques, M. Alpha DIA, et du Directeur de cabinet du ministère en charge des collectivités territoriales, M. Cheikh Ahmed Tidiane FAYE, les travaux ont démarré par un rappel des enjeux portés par le PACASEN, un programme de soutien aux réformes et de renforcement des investissements des collectivités territoriales.

Des résultats avec une orientation performance

Organisée à neuf (09) mois de la date de clôture du Pacasen prévue au 31 décembre 2026, cette mission révèle un caractère spécifique au regard des différents enjeux et défis notés. L'opportunité a été saisie par les parties prenantes pour passer en revue les principaux résultats, les contraintes rencontrées et les perspectives d'intervention.

Les animateurs du PACASEN ont mis en exergue les efforts notés relativement au niveau d'application des recommandations issues de la précédente mission. Des progrès enregistrés sur les Indicateurs liés au Décaissement (ILD) et les autres indicateurs de performance ont permis de saisir la mobilisation de toutes les parties prenantes autour des résultats.

Au regard des « délais restants jugés très limités » pour la finalisation de tous les processus en cours, les discussions ont permis de positionner des mesures à mettre en place pour accélérer la performance globale du programme, notamment en termes de décaissement et d'appro-



priation des innovations par tous les acteurs. De manière spécifique, la conformité aux normes environnementales et sociales, la gestion fiduciaire, l'état d'avancement du processus de restructuration en cours, et enfin les modalités de pérennisation des outils développés et de renforcement des capacités des acteurs impliqués ont retenu l'attention des parties prenantes.

Une digitalisation des processus budgétaires et financières : une innovation majeure

Une cristallisation positive relative à l'utilisation du Logiciel Gestion des Finances locales (GFLOC) par les collectivités territoriales engagées dans le Pacasen, a été no-

tée. D'autant qu'une internalisation du dispositif dans la préparation du budget est en cours. L'avènement des autorisations de programme prévues sur les trois prochaines années, permet une lecture correcte du budget par les collectivités territoriales, avec des externalités positives.

Celles-ci sont caractérisées par une absence de fongibilité des fonds affectés, une sincérité des prévisions suite à une bonne mobilisation des crédits de paiement, un report automatique des ressources non consommées ne nécessitant pas une autorisation de report et une bonne maîtrise de la situation de reporting).

Pour une bonne appropriation, tous les points focaux du dispositif

de la DSPL sont formés à l'utilisation flexible du logiciel GFLOC. Il reste entendu qu'au niveau des ordonnateurs, le défi de la massification de l'utilisation devra être gagné.

Aujourd'hui, le constat établi par la Direction du secteur public local (DSPL) est que « le ratio des réalisations par rapport aux prévisions est très correct », à la suite d'une bonne planification des investissements, confirmant une réponse correcte aux défis de sécurité et de qualité des opérations comptables.

Un débat de haut niveau sur les réformes en cours

La mission a mis le curseur sur les enjeux des réformes en cours, notamment l'opérationnalisation

des pôles territoires et l'Acte IV de la décentralisation. La feuille de route et les différents inputs attendus pour une mise en œuvre correcte des réformes ont été au cœur des échanges. Même si les options ne sont pas encore définitives, la mission a pu constater les efforts consentis par le ministère en charge des collectivités territoriales, pour une bonne maîtrise de tous les préalables de la réforme des pôles territoires et de l'Acte 4 de la décentralisation.

Relativement à la restructuration du Programme, des indicateurs clés liés à la réforme du FDD et du FECT constituent un point d'orgue, avec des urgences signalées, dans le fil de la réforme.

La dimension environnementale et sociale : un bon point

La prise en charge effective de ce volet, avec des résultats phares, renseigne sur la volonté des animateurs du Programme de bien intégrer les questions liées aux changements climatiques issues du





Les échanges ont impliqué plusieurs départements ministériels sénégalais dont ceux en charge de l'Économie du Plan, de l'Urbanisme et des Collectivités territoriales, de l'Environnement et de la Transition écologique et de l'Intérieur, confirmant ainsi la dimension transversale du Pacasen dans l'architecture institutionnelle du Sénégal.

Le PACASEN, piloté par l'Agence de Développement municipal (ADM) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et l'Aménagement des Territoires (MUCTAT), est principalement financé par l'instrument PforR (Programme pour les Résultats). Ce mécanisme innovant, déployé pour la première fois au Sénégal, consiste à conditionner les subventions aux collectivités territoriales à l'atteinte de résultats concrets, tout en soutenant des réformes structurelles pour renforcer leur capacité à fournir infrastructures et services sociaux de base.

financement de l'adaptation. Aussi bien les screening, le suivi environnemental et social et l'élaboration du guide du plan climat territorial sonnent comme de bons points pour le PACASEN.

S'y ajoute un important volet de coaching et de renforcement des capacités des élus et agents techniques déconcentrés pour un leadership plus affirmé dans l'animation et l'appropriation des différents outils liés aux changements climatiques. La mission a pu noter, avec satisfaction, un bon ancrage territorial de l'action climatique au

sein des acteurs territoriaux. Des recommandations liées à une meilleure prise en charge de la dimension genre sont notées, pour un accès facilité et équitable et une résilience partagée aux ressources par les couches les plus vulnérables.

Une mission préparée en étroite collaboration avec l'ADM

En amont de la mission, les équipes de la Banque mondiale et de l'AFD avaient travaillé en étroite collaboration avec l'Agence de Développement municipal (ADM).

Ce dispositif s'inscrit dans la vision stratégique Sénégal 2050, notamment son axe 3 visant à renforcer le capital humain et promouvoir l'équité sociale.





Agence de Développement Municipal (ADM)

Partenaire de référence des territoires

QUI SOMMES-NOUS ?



L'Agence de Développement municipal (ADM) est une association à but non lucratif créée le 8 juillet 1997, constituée de membres fondateurs stratégiques :

- **L'État du Sénégal** (représenté par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge des collectivités territoriales)
- **L'Association des Maires du Sénégal (AMS)**

Notre force : Une équipe de 50 agents spécialisés dans le développement territorial, au service des collectivités territoriales depuis plus de 25 ans.



Dr Mamouth Diop
DG de l'ADM

NOTRE MISSION



Nous accompagnons les Collectivités territoriales du Sénégal dans leur transformation et leur développement durable.

NOTRE PORTEFEUILLE DE PROJETS



Projets en cours d'exécution :

- ✓ **PROGEP 2 – Deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (2021-2029)**
- ✓ **SERRP - Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (2018-2026)**
- ✓ **PACASEN – Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (2018-2026)**

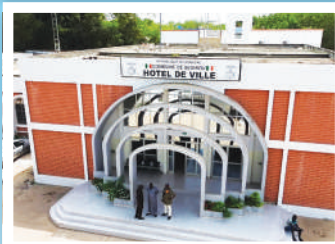
Projets clôturés avec succès :

- ✓ **PPCS - Projet de Protection Côtière à Saint-Louis (2018 – 2024)**
- ✓ **PROGEP 1 – projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (2012-2020)**
- ✓ **PRECOL - Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités locales (2006-2013)**
- ✓ **PAC - Programme d'Appui aux Communes (1997 - 2006)**

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



- Plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des collectivités
- Expertise reconnue par les partenaires internationaux
- Approche intégrée du développement territorial
- Réseau de partenaires diversifié et solide
- Innovations permanentes dans la gestion urbaine
- Capitalisation des expériences pour un impact durable





AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @admsenegal  @adm_senegal  ADM SENEGAL  @admsenegal

 Agence de Développement Municipal  @adm_senegal

 adm.sn
contact@adm.gouv.sn

5, Av. Carde, Immeuble Carde Rénovation
3^{ème} étage Dakar (Sénégal) - BP 6783 Dakar-Etoile
Tél. : +221 33 849 27 10

ADM Sénégal, Partenaire de référence des Territoires